

## Grille horaire des classes d'accueil (années 5P à 11S)

conformément à la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO)

Domaines		Disciplines	5-6P	7-8P	9-10-11S
Médias, images et technologies de l'information et de la communication (MITIC)	<b>Langues</b>	Français	13-15	14-17	14-17
		Allemand	0-2	0-3	0-3
		Anglais	-	0-2	0-3
	<b>Mathématiques et sciences de la nature</b>	Mathématiques	5	5	6-8
		Sciences de la nature	2	2	
	<b>Sciences humaines et sociales</b>	Histoire	1	1	1-2
		Géographie – Citoyenneté			
	<b>Arts</b>	Arts visuels	2-4	2-6	2-5
		Musique			
		Activités créatrices et manuelles			
	<b>Corps et mouvement</b>	Education nutritionnelle	-	-	
		Education physique	3	3	3
		Approche du monde professionnel/Gestion de classe	-	-	0-1
<b>Total</b>			<b>28</b>	<b>32</b>	<b>32</b>

<sup>1</sup> Connaissance de l'environnement

Version officielle, en vigueur dès août 2018

La répartition des périodes de la grille horaire des classes d'accueil peut être régulièrement adaptée en fonction de la progression de l'élève. Afin de favoriser l'intégration des élèves allophones, une partie des disciplines peuvent être suivies dans la classe régulière. Les totaux correspondent au nombre de périodes d'enseignement dont bénéficie l'élève, qu'il soit pleinement scolarisé en classe d'accueil ou partiellement intégré en classe régulière.